

Séance du vendredi 27 août 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice :

15

Présents :

09

Votants :

11

L'an deux mil vingt et un, le vendredi vingt-sept août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 août 2021

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – MM Jérôme BOUCHET, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes et MM Carl DEVOUASSOUX, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Daniel RODRIGUES, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM. Olivier COTTRAY (procuration à Justine PERRAUT), Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, Isabelle PETITJEAN (procuration à Nicolas EVRARD)

ABSENTE : Mme Marie-Astrid BETHENOD

Secrétaire de séance : Mme Justine PERRAUT

67/2021

Objet : Travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne –
lancement de la consultation des entreprises pour les
travaux d'aménagement des locaux du rez-de-chaussée

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente relative au portage des travaux de réhabilitation du bâtiment « Edimontagne » ainsi que la délégation de maîtrise d'ouvrage par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74).

Les travaux seront réalisés en deux tranches :

- ◆ les travaux d'aménagement du commerce du rez-de-chaussée estimés à 50 000 €,
- ◆ les travaux de structure du bâtiment et de réhabilitation des étages pour les locaux professionnels évalués à 363 000 €.

Pour mener à bien la réalisation des travaux du rez-de-chaussée destiné au commerce de traiteur-boucherie-charcuterie, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le lancement de la procédure de consultation des entreprises.

Monsieur Daniel RODRIGUES s'est proposé pour assurer cette mission. L'opération sera composée de 4 lots :

- ◆ Gros œuvre : chape et dalle : modification espaces intérieurs, cloisons supprimées et créées, modification des ouvertures
- ◆ Electricité : mise aux normes
- ◆ Plomberie/Chauffage
- ◆ Plâtrerie : doublages

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les travaux relatifs à l'aménagement du local commercial du rez-de-chaussée du bâtiment Edimontagne,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur Daniel RODRIGUES pour le lancement et le suivi de la procédure de consultation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 01/10/2021 et de sa publication le 01/10/2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.

Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.